



Intervention du 7 décembre 1984 sur la zone d'application et l'information

« Monsieur le Président, ma délégation tire une profonde satisfaction de l'atmosphère positive qui a marqué la quatrième session de notre Conférence. Cette atmosphère a sans aucun doute contribué au progrès substantiel que nous avons pu enfin accomplir, trouvant une solution satisfaisante au problème de la structure de travail. Il nous faut maintenant en faire bon usage. Nous sommes tous reconnaissants du travail patient accompli par la délégation de la Finlande qui a permis cette entente. N'oublions pas non plus que c'est l'initiative de la Suède qui a permis il y a quelques mois de débloquer la situation. Il convient donc de saluer la contribution apportée par la délégation suédoise.

J'ai exhorté tout à l'heure les États participants à œuvrer avec détermination afin que nous fassions immédiatement bon usage de la structure de travail que nous avons adoptée. Il nous reste manifestement encore beaucoup de chemin à couvrir avant de nous mettre d'accord sur les objectifs précis de nos travaux détaillés; j'avoue que certaines des analyses formulées durant notre débat général de ces dernières semaines m'ont laissé perplexe. Des expressions telles que 'asymétrie géographique' et 'recherche d'un avantage unilatéral' ne sont pas de très bon augure au moment où nous entrons dans une phase nouvelle de nos travaux.

On avance que notre Conférence doit s'attacher à la dimension tant nationale que régionale et globale de la sécurité. On dit que l'aspect régional suppose une asymétrie géographique inhérente parce que l'un des deux grands partenaires à notre négociation est un pays européen, tandis que l'autre ne l'est pas. Qu'est-ce que cela signifie? Le fait est que l'un est géographiquement un pays nord-américain, tandis que la géographie de l'autre en fait non seulement un pays européen mais également asiatique. Certes, si l'on se place sur le plan géographique le plus strict, on peut déceler dans cette situation une asymétrie évidente. Mais cela ne prouve rien, si ce n'est que les deux pays sont différents, et cela nous le savions depuis le début.

De quelle manière convient-il de prendre en ligne de compte cette réalité géographique évidente, sans négliger

deux choses: premièrement, que cette Conférence ne porte pas sur la géographie, et que nous ne sommes pas appelés à résoudre le problème insoluble de la dispersion géographique sur la surface du globe des pays que nous représentons; en second lieu, que le mandat de cette Conférence repose sur les notions d'égalité et de réciprocité, ainsi que celle du respect égal des intérêts en matière de sécurité de tous les États participants à la CSCE. Ce n'est pas un problème nouveau. Nos négociateurs ont eu à se débattre avec lui pendant des années à Madrid. La solution qui a fini par émerger fut un mandat qui précise bien que cette Conférence porte sur les activités militaires se déroulant dans l'ensemble de l'Europe, c'est-à-dire une entité géographique qui s'étend de l'océan Atlantique jusqu'aux montagnes de l'Oural.

L'élargissement de la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité au-delà des limites fixées par l'Acte final jusqu'à l'Oural constitue une prise en compte de la réalité géographique. Ce ne fut pas une concession, et il serait erroné de présenter cet élargissement comme tel. Bien que l'on ait entendu résonner pendant des mois à Madrid les cris de certains qui réclamaient une mystérieuse 'mesure de réciprocité' en échange de cet élargissement, nous devons nous féliciter que le bon sens ait prévalu puisque le mandat, selon la lecture que j'en fais, ne contient rien de tel. Tout geste de réciprocité en échange de cet élargissement logique à la limite orientale extrême de l'Europe ne pourrait que signifier, à mon sens, un élargissement vers l'Ouest au-delà de l'Europe. Autrement dit, une sortie hors de l'Europe, c'est-à-dire hors de la zone. Mais il est un fait accepté de longue date que la CSCE, dont la Conférence de Stockholm est une émanation, porte sur l'Europe, et non pas sur l'océan Atlantique, ni sur l'Asie, ni sur l'Afrique, et encore moins sur le monde tout entier.

Toute tentative de remettre en question cette prémisse absolument fondamentale de la CSCE nous condamnerait à nous enliser dans une controverse sans fin. Quelqu'un ici le souhaite-t-il vraiment? Ne vaudrait-il pas mieux nous attaquer aux aspects concrets du renforcement de la confiance? Les principes de l'Acte

final, ainsi que ses diverses dispositions, intéressent toutes les activités en Europe. De même, le chapitre de l'Acte final de Helsinki sur les mesures de confiance et certains aspects de la sécurité et du désarmement, dont la Conférence de Stockholm tire son inspiration, concerne les activités militaires en Europe. Personne ne l'a jamais contesté. Toute autre interprétation de l'Acte final reviendrait à introduire ce que l'on ne peut que décrire comme une asymétrie entre ses diverses parties.

Certains États participants donnent à entendre officieusement que des discussions informelles à Madrid auraient débouché sur une sorte d' 'entendement' implicite du mandat. Chacun est libre, bien sûr, d'avoir sa propre conception du mandat ou d'en donner sa propre interprétation. Mais ce qui compte pour nous ici c'est son texte. Celui-ci dit clairement que la zone couvre les activités militaires en Europe, prise comme une entité géographique, de même que l'espace maritime et aérien avoisinant lorsque les activités qui s'y déroulent affectent la sécurité en Europe ou font partie des activités se déroulant dans toute l'Europe.

On a fait valoir également que le respect égal qui est dû aux intérêts des États participants exige que leurs relations ne soient pas asymétriques sur le plan de la sécurité. Nous devons donc nous pencher également sur l'asymétrie causée par le déséquilibre de l'information sur les activités militaires.

Cela est la véritable asymétrie sur laquelle nous devons travailler à cette Conférence.

Le redressement de ce déséquilibre est l'un des principaux objectifs des mesures contenues dans la proposition SC.1. On a accusé ses auteurs de rechercher un avantage unilatéral. En réalité, leur intention est de créer une situation d'avantage mutuel dans laquelle le flux d'informations portant sur les affaires militaires d'Est en Ouest et d'Ouest en Est serait équilibré ou, à tout le moins, mieux équilibré qu'aujourd'hui.

Un certain nombre de délégations ont parlé de manière convaincante dans ce sens. Elles ont clairement démontré que